



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Antoine MALEYSSON a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés : Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	3

**Objet : Bail agricole sur les parcelles M 1363 – M 1374 – M 1382 – M 1392**

**Vu** la délibération n° 2017-008 du 9 février 2017 relative au contrat de bail avec le GAEC d'Artias pour les parcelles M 1363 – M 1374 – M 1382 et M 1392 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour un montant annuel de 45€.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose aux membres du conseil municipal que le GAEC d'Artias, représenté par Messieurs Renaud DAUMAS et Bruno VIENNOIS, souhaite mettre un terme à la location des parcelles cadastrées section M 1363 – M 1374 – M 1382 et M 1392 – propriétés de la Commune à compter du 31 mars 2025. Le bail serait repris par Monsieur Maxime AUDEBERT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Il convient donc d'établir un nouveau bail dans les mêmes termes que le précédent.

Réf. Cadastre	Superficie	Nature de l'immeuble	Superficie exploitable
M 1363	3 280 m <sup>2</sup>	Lande	500 m <sup>2</sup>
M 1374	2 010 m <sup>2</sup>	Terre	2 010 m <sup>2</sup>
M 1382	1 290 m <sup>2</sup>	Lande	1 290 m <sup>2</sup>
M 1392	13 250 m <sup>2</sup>	Lande	3 000 m <sup>2</sup>

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 13 mars 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ❖ **Approuve** le nouveau bail à intervenir avec Monsieur Maxime AUDEBERT ou toute société qu'il constituera pour son activité agricole, au prix annuel de 45€, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Le bail est consenti pour une durée de neuf années à compter de cette date,
- ❖ **Autorise** Madame le Maire à signer le bail et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,  
Patricia GOUDARD